



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 336

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire du 5 juin 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 336 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 590 000 \$ et un emprunt de 590 000 \$ pour l'achat d'un dégrilleur à la station d'épuration des eaux usées ».

Ledit règlement a pour objet d'autoriser l'octroi de contrat, l'emprunt et les dépenses nécessaires, jusqu'à concurrence de 590 000 \$, afin de pouvoir acquérir et faire installer un dégrilleur à la station d'épuration des eaux usées, comme annoncé dans le PTI 2024-2025-2026.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 juillet 2024, et ce, tel que requis par la Loi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la municipalité, 11 rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-336/>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **8^{ième} jour** du mois d'**août** de l'an **2024**.

Jonathan Fortin, LL.B, OMA
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques